

La Section 17

Système solaire et univers lointain

du Comité National de la Recherche Scientifique



Benoît Mosser

LESIA, Observatoire de Paris

president.section17@services.cnrs.fr

<https://section17.obspm.fr/projects/web-s17>

Section 17 du CoNRS – **2016-2021**

Plan

- Une recherche de qualité ? exposé des critères de qualité proposés au CNRS (critères non encore validés)
- Les concours 2017
- Sessions d'automne et de printemps
- Le nouveau corps des CR : classe normale et hors-classe

Critères (1)

1) Une recherche inventive et variée

- **Production scientifique** : publications, développement et mise à disposition d'outils innovants, développement méthodologique ou instrumental
- **Investissement** dans des opérations lourdes : grands équipements, grands programmes...
- **Collaborations** et support à la communauté.
- **Intégration** des activités et des projets du chercheur dans l'activité du laboratoire et en lien avec les projets de la discipline.

Critères (2)

2) Une recherche organisée

- **Participation** aux programmes, projets, contrats
- **Animation** d'une équipe
- Participation à la **vie collective** du laboratoire et de la recherche
- Participation aux **tâches collectives** de la discipline
- Responsabilité de **programmes**, projets, contrats
- Participation à des **instances** nationales ou internationales
- **Responsabilités** dans l'administration du laboratoire et de la recherche
- **Direction** d'un laboratoire, d'un OSU...

Critères (3)

3) Une recherche valorisée

- Diffusion de l'**information** scientifique et technique, édition scientifique.
- **Organisation** de conférences, colloques, ateliers
- Diffusion de la **culture scientifique**
- Relations avec l'**industrie**, brevets, contrats.

Critères (4)

4) Des missions diversifiées

- **Enseignement**
- **Encadrement** doctoral
- Organisation d'**écoles**, de stages de formation permanente

Une recherche de qualité

Un travail de recherche de qualité se définit par des **critères qualitatifs variés**.

Sont gages de qualité :

- Compétences, expertise scientifique, expertise méthodologique
- Impact des travaux
- Potentiel immédiat, potentiel à long terme
- Créativité
- Originalité et pertinence des orientations scientifiques
- Efficacité collaborative
- Capacité à faire émerger des projets, à diriger des projets
- Leadership au bénéfice de la communauté
- Mobilités thématique ou géographique, qui ne sont pas une fin en soi, mais témoignent de l'autonomie et de la capacité d'adaptation du chercheur

Ces critères ne sont ni exclusifs ni discriminants, la diversité des profils individuels jouant un rôle important pour une recherche collective de qualité. Une carrière peut être marquée par des phases d'activités variées ou au contraire être homogène sur la durée.

Critères de recrutement CR

CR2

Un candidat CR2 doit avoir démontré :

- son **autonomie** et son indépendance par rapport à son équipe de thèse,
- l'**impact** de son potentiel scientifique,
- l'intérêt et la pertinence de son **projet de recherche**, et l'insertion de ce projet dans le paysage scientifique français.

CR1

Les candidats au niveau CR1 doivent remplir les mêmes critères que les candidats au niveau CR2. De plus, ils doivent pouvoir montrer l'impact de leurs travaux et leur rayonnement international, ainsi que leur maturité scientifique.

NB : corps unique à partir du concours 2018

Communiquer via son dossier

Pour tout dossier (candidature, rapport d'activité...)

- À éviter

Un texte long, stratifié, pas à jour,
voire hors sujet, ne répondant pas à l'objectif

- Suggestion

- Texte rédigé court répondant à la question posée (recrutement évaluation, prime...)
- CV détaillé, bien agencé, daté, ordonné

Concours CR 2017 (1)

- 176 candidats (48 CR1 et 168 CR2)
- Jury d'admissibilité sur dossier (JAD)
- L'étape du JAD : admissibilité sur dossier
- 58 auditions
- Deux sections thématiques de jury

Concours CR 2017 (2)

- Le jury d'admission du 30 mai a validé la liste d'admissibilité
- Proportion de candidats proches du PNCG significativement supérieure au poids du PNCG dans la discipline
- Recrutements en 2017
 - CR2 entre thèse +2 et thèse +5
 - âge moyen de recrutement des CR : 32 ans, des CR2 : 30,5 ans
 - (INSU : 32 ans ; CNRS : 34 ans)
- Les informations que la section peut apporter suite au concours

Concours DR 2017

- 46 candidats, dont 36 CR et 10 candidatures externes ; tous les candidats sont auditionnés (ou aucun, pas de JAD possible)
- Les candidatures externes
- Deux sections de jury, non-thématiques
- Critères importants
 - Caractère **structurant** de la candidature
 - Projet
- Liste d'admissibilité validée par le jury d'admission du 8 juin

Promotions 2016

Promotions	→ CR1	→ DR1	→ DRCE1	→ DRCE2
Dossiers	5	33	11	4
Promus	5	6 + 1	1	1

- Blocage au niveau DRCE
- Action de la CPCN pour augmenter le taux de promotions possibles

PEDR 2017

- 44 dossiers ; fort déficit de candidatures féminines
- Avis consultatif de la section
 - 5 dossiers en priorité 1
 - 7 classés en priorité 2
 - Suite du processus PEDR 2017 en cours d'évaluation à l'INSU
- Typologie de la PEDR au CNRS
 - PEDR associée à une récompense prestigieuse
 - PEDR pour contribution exceptionnelle
 - PEDR et engagement d'enseignement
 - + voie spécifique pour les CR entrants
- Ce que récompense la PEDR

Fusion CR2 / CR1 en un corps unique

- Plus de distinction CR2/CR1 au prochain concours ; plus de limite de candidatures
- Création d'une voie CR hors-classe
- Réflexion en CPCN : promotion ou concours CRHC ?
 - La grille salariale est conçue pour accueillir des CR hors-classe, car elle débute bien plus bas que DR2.
 - Les textes prévoient uniquement des promotions jusqu'en 2020
 - Possibilité à terme de recruter à ce grade ?
- Demande de la CPCN : avoir un nombre important de promotions dès 2017
- Évolution à long terme : vu la pyramide des âges du corps CR, le régime permanent ne sera pas atteint avant longtemps
- Les collègues CR2 vont être tenus au courant des évolutions les concernant. Il y aura une dernière campagne CR2 → CR1 à l'automne 2017 pour faciliter les carrières
- La première campagne CRHC aura lieu au printemps 2018, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2017

Communication de la section

- Les règles du CNRS / la pratique de la section
- Les informations du CNRS / le site de la section
<https://section17.obspm.fr/projects/web-s17>
 - les indications de la section sont indicatives
 - seules les informations du site du CNRS font foi
- Les éléments de réponse que la section peut apporter / ne peut pas apporter

president.section17@services.cnrs.fr



Vos questions : après la présentation CNAP